

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

SALMON ET CHRISTIN ASSOCIES  
Maître Jean-Pierre SALMON  
28 boulevard Verd de Saint Julien  
92190 MEUDON

Affaire suivie par : [REDACTED]  
Référence : [REDACTED]  
Téléphone : [REDACTED]  
Courriel : [REDACTED]

Meudon, le 22 NOV. 2016

Objet : Annulation DP n°9204816\*0022  
AR : 2009931753832

Maître,

Par lettre du 13 juillet 2016, reçue en mairie le 15 juillet suivant, j'ai été saisi d'un recours gracieux par vos clients, [REDACTED], à l'encontre de l'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable (DP N°9204816\*0022) délivré le 17 mai 2016 pour la surélévation d'une construction existante située au [REDACTED] à Meudon.

Ce recours a fait l'objet d'un rejet exprès par la ville le 2 septembre 2016.

Vous avez par la suite saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise d'une requête en annulation pour excès de pouvoir.

Cependant, [REDACTED], titulaires de la déclaration préalable en question, ont demandé par courrier du 4 novembre dernier, l'annulation de cette dernière. Aussi, vous trouverez joint à la présente l'arrêté de retrait à titre gracieux de la déclaration préalable susvisée.

Votre recours n'ayant plus lieu d'être, je vous remercie de vous désister auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise et d'informer vos clients de ce nouvel élément.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.



Hervé MARSEILLE

Maire de Meudon  
Vice-Président du Sénat